



Suite au succès de nos précédentes séries, nous avons le plaisir de vous annoncer que le département en droit du travail de MVVP a élaboré un nouveau programme de webinaires pour l'année 2024.

Comme c'était le cas précédemment, il s'agit de webinaires de maximum 60 minutes sur des sujets sociojuridiques d'actualité, abordés sur la base de cas concrets. Les webinaires seront donnés en français et en néerlandais.

Nos webinaires sont spécifiquement destinés au monde de l'entreprise (responsables et collaborateurs RH, chefs d'entreprise, juristes d'entreprise, etc.).

Après la présentation, les participants auront bien sûr l'occasion de poser leurs questions. La participation est gratuite, mais il faut s'inscrire à l'avance.

Vous trouverez ci-dessous notre programme pour les mois de mai et juin 2024.

<u>Date</u>	<u>Titre</u>	<u>Contenu</u>	<u>Orateur</u>
17 mai 2024 Heure : 13h30-14h30	Rappel des principes concernant la protection des (candidats) représentants de travailleurs au sein du CE et du CPPT	Les élections sociales approchent à grands pas. Il ne s'agit pas seulement de suivre strictement un calendrier. En tant qu'employeur, vous devez également tenir compte de la protection contre le licenciement dont bénéficient les travailleurs qui se sont présentés aux élections sociales. Si vous perdez de vue cette protection, vous en payerez le prix fort. Un rappel des principales règles est donc utile. Qui est protégé ? De quand à quand la protection s'applique-t-elle ? Comment pouvez-vous encore licencier un travailleur protégé et pour quels motifs ? À l'issue de ce webinaire, vous serez à nouveau parfaitement au fait de la situation.	Karliem Clerebaut

<p>30 mai 2024 Heure : 13h30-14h30</p>	<p>Absentéisme au travail: quelles mesures devez-vous prendre comme employeur?</p>	<p>Les absences pour maladie sont en forte augmentation. Le cap des 500.000 travailleurs malades de longue durée vient d'être franchi dans notre pays. Le nombre de brèves absences augmente aussi, certainement depuis la suppression partielle de l'obligation de remettre un certificat médical. Comment gérer cela comme employeur? Nous vous rappellerons non seulement la réglementation, mais nous vous donnerons aussi et surtout une série de conseils pratiques pour limiter les conséquences négatives de cette problématique.</p>	<p>Emmanuel Wauters</p>
<p>14 juin 2024 Heure : 13h30-14h30</p>	<p>Bonus payés par une société-mère: implications sociales et fiscales</p>	<p>Votre salarié reçoit un bonus d'une société du groupe. Si vous, en tant qu'employeur, faites partie d'un groupe international, il peut arriver qu'un bonus soit payé à votre (vos) collaborateur(s) depuis l'entreprise mère ou groupe situé à l'étranger. Ce bonus peut prendre différentes formes. Mais en tant qu'employeur, devez-vous également en déduire de l'ONSS et de précompte professionnel ? Et quelles sont vos obligations déclaratives fiscales dans un tel cas ? Nous y reviendrons plus en détail à l'aide d'exemples pratiques.</p>	<p>Gunther Valkenburg</p>
<p>27 juin 2024 Heure : 13h30-14h30</p>	<p>La réglementation des lanceurs d'alerte</p>	<p>Est votre entreprise prête à se conformer à la nouvelle législation sur la protection des lanceurs d'alerte, effective depuis le 15 février 2023 ? Cette loi, qui s'aligne sur la directive européenne, établit des normes minimales pour renforcer la protection des individus signalant des infractions dans des domaines variés tels que la finance, les marchés publics et la sécurité des produits. Nous vous invitons à notre prochain webinaire, exclusivement destiné aux employeurs belges, où nous couvrirons les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigences légales : mise en œuvre des canaux de signalement internes et externes. - Recommandations pratiques : gestion des signalements et protection de l'identité des rapporteurs. - Implications juridiques : conséquences d'un non-respect de ces obligations, y compris les sanctions et les risques de représailles. <p>Ce webinaire représente une opportunité essentielle pour assurer que votre entreprise non seulement se conforme à ces réglementations mais promeut aussi un milieu de travail sécurisé et transparent.</p>	<p>Bruno Blanpain</p>

	Bénéficiez de l'expertise de spécialistes pour intégrer efficacement ces normes dans l'organisation de votre entreprise.	
--	--	--

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à ces sessions, ou à certaines d'entre elles, via [ce lien](#).

Vous recevrez une invitation distincte pour chaque session, ce qui vous permettra également de vous inscrire à cette occasion.

En outre, nous vous tiendrons informé des sujets qui seront abordés lors de notre prochain cycle, qui débutera le 30 août 2024.

Vous pouvez vous désinscrire de ce mailing via [ce lien](#)